



 **SAVOIR-
INSTITUT
POUR LES FAIRE
FRANÇAIS**

**Présentation
Appel à
candidatures
Sélection 2025
Maîtres d'art - Élèves**

L'Institut pour les Savoir-Faire Français



© Ateliers Saint-Jacques Serge Pascal et Cédric Suire – par Edouard Elias



L'Institut pour les Savoir-Faire Français est une association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général. Depuis sa création en 1889, l'Institut porte la vision des métiers d'art et du patrimoine vivant ancrés dans leur temps, source de développement économique local et international, d'emplois qualifiés et d'innovation.

NOS MISSIONS

Faire Rayonner

Valoriser et faire connaître les opportunités et perspectives des savoir-faire d'exception au sein des filières et territoires, offrant aux divers publics une source complète d'informations.

Faire Perdurer

Soutenir la transmission des métiers de savoir-faire en veillant à la promotion de l'offre de formation qui leur est dédiée, et tout particulièrement en ce qui concerne les savoir-faire rares.

Faire Grandir

Identifier et documenter les problématiques liées aux métiers en apportant un éclairage sur les enjeux actuels et futurs du secteur grâce à la collecte, la structuration et la qualification de l'information autour de l'écosystème.

L'Institut pour les Savoir-Faire Français



© Tristan Desforges – par Edouard Elias



LES ACTIONS

Faire Rayonner

- Création de fiches métiers
- Création de ressources pédagogiques
- Programme A la découverte des métiers d'art
- Journées Européennes des Métiers d'art

Faire Perdurer

- Plateforme Orphée
- Programme Maîtres d'art-Élèves
- Prix Avenir Métiers d'Art
- Projet Per Durare

Faire Grandir

- Savoir & Faire Conseil
- Annuaire des savoir-faire d'exception
- Projet des Eclaireurs

INTRODUCTION

RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LES SAVOIR-FAIRE RARES

Les entreprises des métiers d'art s'illustrent dans des champs très variés et parfois inattendus, allant de l'ameublement à l'architecture en passant par la mode, les arts de la table, ou encore la facture instrumentale

Partageant des caractéristiques et valeurs communes :

- la **maîtrise de savoir-faire historiques**, transmis **de générations en générations** ;
- la **fabrication d'objets de qualité, durables**, qui peuvent être **restaurés et traverser les siècles** ; la **restauration de notre patrimoine bâti et non bâti** ;
- un **temps long de fabrication**, qui induit une **production raisonnée** ;
- un **ancrage territorial et un approvisionnement local** ;
- un **usage responsable des matériaux**, qui favorise le **réemploi, le surcyclage et le recyclage** ;
- des savoir-faire, que le **niveau technique et le niveau de qualification rendent difficilement délocalisables** mais qui nécessitent un temps long d'apprentissage : plusieurs **années de pratiques sont nécessaires à la maîtrise du geste**.



© Mélissa Marischael – par Julie Limont Mémoire de savoirs

INTRODUCTION

#1

Définir et recenser le poids économique des métiers d'art et des savoir-faire de haute technicité :

"Les Éclaireurs" initie une démarche inédite pour mesurer l'impact économique des métiers d'art et des savoir-faire de haute technicité.

L'objectif : structurer et centraliser les données pour évaluer ce secteur et suivre ses indicateurs économiques sur la durée.

Lancé par l'Institut pour les Savoir-Faire Français et la Fondation Bettencourt Schueller, ce projet vise à fédérer les acteurs du secteur en collaboration avec XERFI Specific. En 2023, un comité de pilotage a été formé, incluant l'Institut, la Fondation, XERFI Specific, le Comité Colbert, le ministère de la Culture et Terre & Fils.

Un comité scientifique, composé de spécialistes en formation, culture et économie, encadrera l'étude pour définir son périmètre et guider XERFI Specific dans la méthodologie. Les résultats attendus dès 2024 aideront à anticiper les défis et à orienter les stratégies pour le développement durable du secteur.

[!\[\]\(0b5e7e25e8775f7e7e80906ada4f0021_img.jpg\) Je souhaite participer !](#)



© Mélissa Marischael – par Julie Limont Mémoire de savoirs

INTRODUCTION

#2

Définir et **recenser les métiers d'art rares** :

Pour contribuer à leur sauvegarde, l'Institut et la Fondation AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique lancent le projet « **Perdurare** » qui prendra la forme d'une plateforme numérique de référence pour identifier, offrir de la visibilité, et documenter ces métiers d'exception.



© Mélissa Marischael – par Julie Limont Mémoire de savoirs

3 phases :

- La **définition de la notion de « métiers d'art rares »** à l'aide d'un comité scientifique de neuf experts
- Le **recensement des principaux métiers d'art rares, professionnels et établissements concernés**, grâce à l'accompagnement de la Fondation AG2R la mondiale pour la vitalité artistique
- La mise en service d'une plateforme de référence gratuite et collaborative et ouverte à tous à l'horizon 2026

[**i** Je souhaite découvrir le projet !](#)

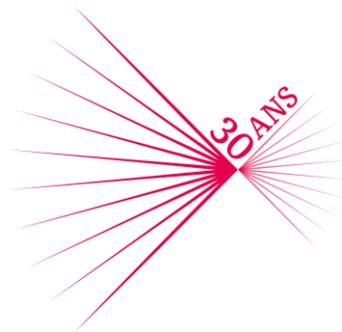
© Ateliers Saint-Jacques - Serge Pascal et Cédric Suire – par Julie Limont Mémoire de savoirs



PRÉSENTATION DU TITRE & DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT MAÎTRES D'ART-ELÈVES


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **SAVOIR-
FAIRE
FRANÇAIS**
INSTITUT
POUR LES



Depuis 1994, le ministère de la Culture s'engage pour la pérennisation des savoir-faire remarquables et rares des métiers d'art.

Grâce au **Titre de Maître d'art** et au **Programme Maîtres d'art - Élèves**, il soutient la transmission des savoir-faire qui incarnent l'excellence des métiers d'art et pour lesquels l'offre de formation est restreinte ou inexistante. Le dispositif est assorti d'une aide à la transmission et **est piloté depuis 2012 par l'Institut pour les Savoir-Faire Français**.

Cette année 2024 célèbre Les 30 ans des Maîtres d'art et leurs Élèves.

149 Maîtres d'art,

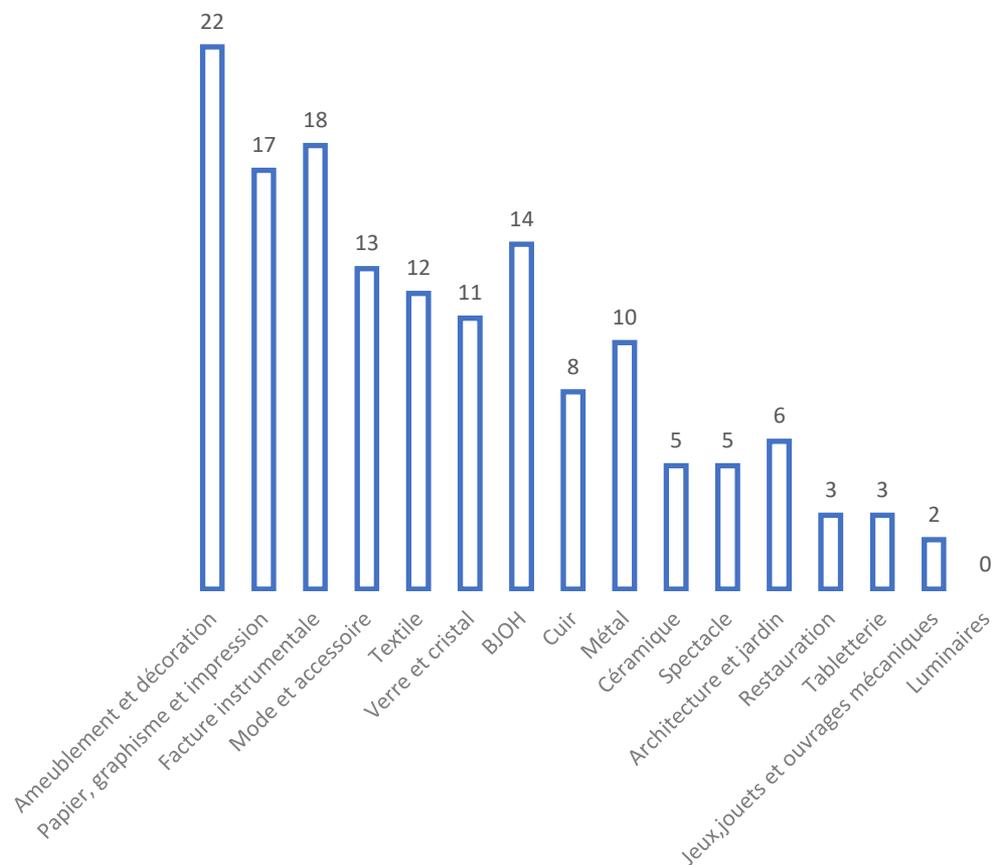
155 Élèves,

105 spécialités différentes réparties selon les 16 domaines de la liste des métiers d'art

Découvrez l'ensemble du panorama Maîtres d'art-Elèves sur maitredart.fr

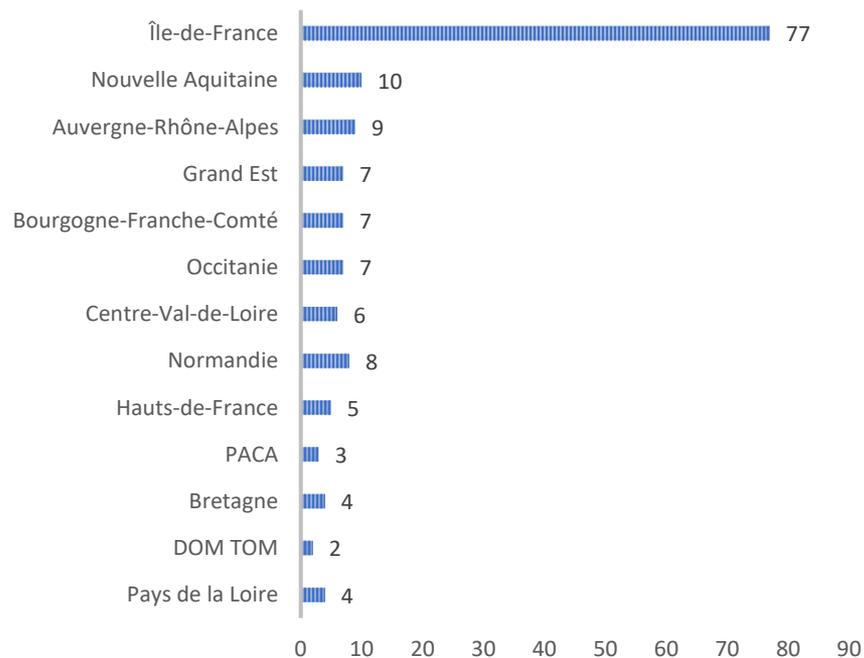
Maîtres d'art – *En Chiffres*

Répartition des 149 Maîtres d'art selon les 16 domaines de la liste des métiers d'art fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015



Maîtres d'art – *En Chiffres*

RÉPARTITION DES 149 MAÎTRES D'ART SUR LE TERRITOIRE



Évolutions du Titre et du Programme

Depuis 2016, le programme s'est renouvelé dans sa méthodologie et dans la place donnée au devenir des Élèves :

- **La procédure de sélection :**
 - Visites d'ateliers : Inclusion systématique pour mieux évaluer les candidatures.
 - Clause d'engagement : Introduction d'une clause engageant la structure tierce employeur.
- **Les modalités de transmission :**
 - Parcours de formation : Élaboration de parcours de formation mieux définis et adaptés aux besoins des Élèves.
 - Formalisation : Elaboration de conventions et de bilans pour formaliser les parcours de transmission.
- **L'accompagnement des projets professionnels des Elèves :**
 - soutiens financiers: Aides ciblées pour le développement des compétences et le soutien à la construction des identités professionnelles.

En outre, la volonté de l'Institut pour la sélection prochaine est de viser à favoriser :

- **La diversité des savoir-faire,**
- **La représentation des territoires – hors Île-de-France,**
- **Une parité femme-homme des professionnel(les) Maîtres d'art**

Objectifs du Titre et du Programme

- Assurer la pérennité des savoir-faire rares et menacés, essentiels pour une entreprise ou une filière professionnelle ;
- Faciliter la transmission entre deux individus engagés dans la promotion et le développement technique et économique de ces compétences ;
- Développer de nouvelles identités professionnelles et créatives ;
- Créer de nouvelles dynamiques par cette relation non hiérarchique : l'Élève acquiert la culture métier, tandis que le Maître réfléchit au développement de sa propre pratique.

© Yves Dorget – par Edouard Elias



Acteurs du Programme

© Emmanuel Barrois – par Edouard Elias

Le missions du ministère de la Culture Par la Direction Générale de la Création Artistique

- Sélectionner les lauréats Maîtres d'art et Élèves en collaboration de l'Institut,
- Décerner Le Titre de Maître d'art
- Superviser le programme d'accompagnement notamment par l'approbation chaque année du projet pédagogique et sa reconduction.

Les missions de l'Institut – Pilote :

- Sélectionner les lauréats Maîtres d'art et Élèves, en collaboration avec le ministère
- Promouvoir les lauréats et leur savoir-faire
- Accompagner les transmissions de savoir-faire
- Accompagner les projets professionnels des Élèves
- Valorisation l'Ensemble des professionnels du réseau

→ En s'appuyant sur un écosystème constitué de partenaires/experts, d'institutions culturelles, de collectivités, etc.



Comment fonctionne l'accompagnement Maîtres d'art – Élèves ?

Durée

Dans le cadre du Programme Maîtres d'art – Élèves, **la transmission de savoir-faire dure 3 ans**. Une année de transmission correspond à **une année civile** (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Modalités

La transmission est assurée sous la responsabilité du Maître d'art et/ou de la structure tierce employeur accueillant la transmission.

Une mise à disposition de l'Élève des moyens nécessaires doit être faite, notamment :

- les locaux, ateliers et outils,
- la main-d'œuvre, s'il y a lieu,
- la matière d'œuvre,
- et tout autre matériel contribuant au bon déroulement de la transmission.



⚠ L'engagement dans la transmission du binôme et de la structure tierce employeur – le cas échéant se matérialise par le conventionnement annuel avec l'Institut.

Accompagnement Maîtres d'art – Élèves

Le **programme de transmission** doit comprendre :

- Une partie **en atelier**: en contexte de production et hors production
- Une partie **hors atelier**: actions de formation professionnelle continue, actions de développement de compétences et de connaissances.

L'**accompagnement du projet professionnel de l'Élève** repose sur :

- **Développement Professionnel** : Accès à des dynamiques et réseaux professionnels via rencontres, conférences, et événements.
- **Projets interdisciplinaires** : Soutien à des travaux de recherche, expérimentations, etc.
- Formation en **stratégie et gestion d'entreprise** : Formation et conseils soutenue par des partenaires experts.
- **Investissement** : Aide au démarrage ou au développement de l'activité professionnelle

Un **soutien financier** est accordé :

Une **allocation** octroyée chaque année à l'entreprise qui accueille la transmission.

Des **aides directes** pour financer totalement ou partiellement des voyages d'études, des projets de recherches, de l'acquisition d'un outillage spécifique etc.



L'allocation octroyée ne doit pas constituer la ressource principale de l'entreprise.



© Ateliers Saint-Jacques - Serge Pascal et Cédric Suire – par Julie Limont Mémoire de savoirs



APPEL À CANDIDATURES 2025-2026

MAÎTRES
D'ART > ÉLÈVES

© Fanny Boucher et Marie Levoyet – par Edouard Elias



#1 S'IDENTIFIER OU IDENTIFIER LES DETENTEURS DE SAVOIR-FAIRE RARES

Critères de rareté d'un savoir-faire à partir des travaux de définition et de recensement du Projet PERDURARE – porté par l'Institut pour les Savoir-Faire Français et la Fondation AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique :

Qu'est-ce qu'un savoir-faire rare ?

Un savoir-faire rare est un **ensemble de compétences, en particulier manuelles, qui sont détenues et mises en œuvre par un faible nombre de détenteurs et détentrices**. Impliqué dans le cadre **d'activités artisanales ou manufacturières**, ce savoir-faire se caractérise par **la maîtrise de gestes et techniques complexes en vue du travail de matières**.

Il relève ainsi d'une activité de fabrication ou décoration d'objets, de surfaces, ou d'une activité de restauration de biens mobiliers ou immobiliers. Ces productions sont le plus souvent réalisées en pièce unique ou en petite quantité, et non périssables. Elles présentent un caractère artistique, historique ou patrimonial. Le savoir-faire rare peut également concerner la fabrication ou l'extraction de matières utilisées par les activités artisanales ou manufacturières, mais aussi la maintenance et la réparation de machines anciennes dans le but d'assurer leur fonctionnement au quotidien.

Ce savoir-faire est issu d'une pratique qui s'est perpétuée de générations en générations ou constitue l'adaptation innovante de cette pratique.

Le savoir-faire rare peut être pratiqué **par un ou une professionnel(le) à son compte ou par un ou une salarié(e) sur un poste-clé dans une entreprise de type manufacture**, où il peut constituer une technique ou un geste propre à la réalisation d'un objet ou d'une intervention.

La **rareté d'un savoir-faire** peut aussi être spécifique **sur un territoire donné**, en raison du **faible nombre d'entreprises** présentes sur le territoire, de problématiques de recrutements, ou de difficultés pour les entreprises à vivre **durablement de** leur activité.

Différents critères permettent d'identifier un savoir-faire rare :

- Ils ne disposent **d'aucun cursus de formation dédié**, soit par **l'absence de diplôme et certification reconnus**, soit **parce que l'offre de formation a disparu ou s'est appauvrie localement ou nationalement** (fermeture de section de formation, manque de formateurs,...) entraînant **une rupture dans la transmission**.
- Pour certains savoir-faire rares, **lorsqu'une offre de formation est proposée, le faible nombre de personnes formées, également appelée petit flux, met en danger son maintien**. Cette offre peut également d'être d'un niveau insuffisant au regard du niveau nécessaire pour exercer le savoir-faire de manière professionnelle.
- **L'appauvrissement de ressources de matériaux ou certaines réglementations internationales restreignent la pratique de certains savoir-faire rares**.
- Les savoir-faire rares sont maîtrisés **par un faible nombre de détenteurs**.

→ Un savoir-faire répondant à **plusieurs de ces critères** aura un niveau de criticité **élevé**.

© Marion Lainé – par Julie Limont – Mémoire de savoirs



#2 DEVENIR MAÎTRE D'ART DEVENIR ELEVE

Critères d'éligibilité



Le Candidat Maître d'art doit :

- Être un professionnel **des métiers d'art** en exercice ;
- Détenir un **savoir-faire rare et remarquable** qui constitue **son activité principale** ;
- Pouvoir justifier d'une **expérience professionnelle significative – supérieure à quinze années** ;
- Être **prêt à s'engager** pendant trois années dans le Programme Maîtres d'art-Élèves

⚠ Les savoir-faire présentés doivent être inscrits ou rattachés à la liste des métiers d'art établie selon l'arrêté de 2015 ;

*Les candidatures de professionnels retraités du secteur privé, public ou non salarié ayant repris une activité à travers le dispositif du cumul emploi-retraite et ayant cessé leurs activités depuis moins de 2 ans sont éligibles.

Critères d'éligibilité



Le Candidat Élève doit être :

- Être titulaire d'au moins un diplôme (quel que soit le domaine) ;
- Posséder des premières expériences professionnelles – en lien avec les domaines des métiers d'art – d'une durée de 3 à 5 ans ;
- Justifier d'un statut socioprofessionnel établi (indépendant ou salarié) ;
- Avoir un projet professionnel défini qui vise la pratique et le développement d'un savoir-faire rare ;
- Être prêt à s'engager pendant trois années dans le Programme Maîtres d'art-Élèves

Critères d'éligibilité



Les candidatures sont appréciées selon 4 axes :

#1 Le savoir-faire du candidat Maître d'art :

- Urgence de la transmission et valorisation
- Caractère emblématique pour la filière ou le territoire

#2 Capacité et engagement de transmission du candidat Maître d'art et de la structure accueillant la transmission :

- L'aptitude et la volonté de transmettre
- Le programme pédagogique présenté

#3 Projet professionnel de l'Élève :

- pertinence et réalisme du projet de l'Élève

#4 Antériorité et pertinence du binôme :

- La qualité de la collaboration entre le Maître d'art et l'Élève
- la cohérence du parcours de l'Élève avec les objectifs de transmission

Situations



Seuls trois types de situations sont acceptés dans le cadre du Programme Maîtres d'art – Élèves :

- Le candidat Maître d'art est l'employeur du candidat Élève :
Exemple : [Pietro Seminelli](#), dirigeant et [Kathie Vaubailon](#), salariée
- Le candidat Maître d'art et le candidat Élève sont tous les deux salariés de la même structure
Exemples : [Serge Pascal](#) et [Cédric Suire](#), salariés des Ateliers Saint-Jacques
[Yves Sampo](#) et [Claire Narboni](#), salariés de la Monnaie de Paris
- Le candidat Maître d'art et le candidat Élève sont tous les deux indépendants :
Exemple : [Sylvie Fouanon](#), indépendante basée en Île-de-France et [Marion Lainé](#), indépendante basée en Haute-Savoie

⚠ Il est également acceptable que seul le candidat Maître d'art ou le candidat Élève soit salarié(e) d'une structure tierce, à condition que le programme pédagogique prévoit un temps et des moyens effectifs de transmission, aussi bien en contexte de production qu'en dehors de celui-ci.

Exemple : [Marie-Hélène Soyer](#), indépendante et [Emilie Thibault](#), salariée d'une émaillerie basée en Pays-de-la-Loire.

ATTENTION : Les structures recevant une subvention importante pour la formation ne sont pas éligibles.

Cas de non-recevabilité



Il existe 4 cas de non-recevabilité :

- Le **non-respect des critères** : non appartenance à la liste des métiers d'art, absence de temps et de leviers pédagogiques concernant le programme hors contexte de production ainsi et le programme hors atelier
- La **substitution à la formation initiale** : la transmission de savoir-faire, au sein du programme, ne peut être confondue avec de l'apprentissage et ne doit pas se substituer à la formation initiale existante.
- Une trop grande **fragilité économique** de la structure professionnelle destinée à accueillir la transmission ou du candidat Elève ;
- **L'absence de statut socio-professionnel ou d'une expérience** suffisamment confirmée pour le candidat Elève.

Motifs de candidatures non retenues



INCOHÉRENCE DU PROJET PROFESSIONNEL

ET/OU MANQUE DE MATURITÉ

- Temps partiel dans une autre structure – hors savoir-faire
- Absence d'une activité économique liée à la production
- Absence de statut professionnel
- Expérience professionnelle insuffisante
- Absence de volonté d'innover ou de développer le savoir-faire

LACUNES DU PROJET PÉDAGOGIQUE

- Absence de vision pour le développement des savoir-faire traditionnels
- Absence de projets transversaux permettant les rencontres professionnelles, la formation continue, la recherche, le développement économique, etc.
- Nombre insuffisant d'heures de formation en dehors du contexte de production
- Projet pédagogique pouvant être dispensé par une formation existante

FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA STRUCTURE ACCUEILLANT LA TRANSMISSION

ET/OU DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU SAVOIR-FAIRE

- Chiffre d'affaires trop faible et de difficultés à cibler la clientèle
- Temps de production très long soulevant des doutes sur la rentabilité possible

© Alice de Kerchove – par Julie Limont – Mémoire de savoirs



#3 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Transmissions d'entreprises

Hubert Haberbusch & Isaak Rensing SF de restaurateur de véhicules de collection Grand Est – Promotion 2017

Organisation de travail :

Maître d'art – dirigeant avant reprise et Elève – salarié

Projet professionnel :

- Transfert de la direction technique de l'atelier et de la relation client
- Reprise de l'entreprise du Maître d'art en 2021 en cogérance avec Romain Gougenot.

Projet pédagogique :

- Prise d'autonomie dans la gestion de chantier
- Participation à la construction d'une méthode de conservation-restauration pour les collections publique

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Participation à un groupe de travail FFVE - FIVA sur les principes de restauration
- Ouverture de l'atelier au public, notamment pendant les JEMA et les JEP
- Rencontres professionnelles sur Salon Auto-Moto Classic
- Encadrement d'un projet de création d'œuvre avec un étudiant en partenariat avec la HEAR (Haute Ecole des Arts du Rhin)



Transmissions d'entreprises

Xavier Retegui & Liza Bergara
SF de fabrication de makhilas
Nouvelle Aquitaine
– Promotion 2019

Organisation de travail :

Maître d'art – salarié / Elève – dirigeant

Transmission du savoir-faire à mi-temps et hors contexte de production

Projet professionnel :

- Transmission de l'intégralité des techniques (bois, métal, cuir, montage) > à mi-temps en et hors contexte de production
- Reprise et modernisation de l'Entreprise Ainciart Bergara par l'Elève

Projet pédagogique :

- Moderniser la gestion de l'entreprise et acquérir le savoir-faire (étapes de fabrication du makhila et du travail saisonnier du bois (néflier) en parallèle pour éviter une rupture des connaissances et de la pratique

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Fabrication de poinçons, Gravure et incrustation de métaux – Formation Ecole Boule complémentaire au SF du Maître d'art
- Amélioration des techniques de culture du néflier
- Publication sur l'histoire du makhila et de l'atelier

© Xavier Retegui et Liza Bergara – par Julie Limont – Mémoire de savoirs



Développement d'activité

© Julie Limont – Mémoire de savoirs



**Ludovic Marsille
& Alice de Kerchove**
SF de serrurier-clefier
Bretagne - Promotion 2019

Organisation de travail :

Maître d'art – indépendant / Elève – indépendant

Identité commerciale commune

En contexte de production dans le cadre de chantiers co-traités - Hors contexte de production 1 jour par semaine

Projet professionnel :

- Favoriser la montée en compétences de l'Elève à travers la transmission et la constitution d'un outillage personnel ;
- Faire connaître le savoir-faire et élargir le réseau professionnel à travers le développement de la notoriété de l'atelier commun et du binôme ;
- Développer une nouvelle clientèle, de nouveaux marchés à travers le développement de la serrurerie contemporain

Projet pédagogique :

- Transmission des techniques inhérents au métier spécifique de serrurier cleflier ; Acquisition de connaissances théoriques : fonctionnement des mécaniques de serrures, reconnaissance des styles et époques (acquisition progressive par l'observation des serrures à restaurer).

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Fabrication charbon de bois ; Fabrication fer et acier en bas-fourneau – formation continue
- Visite de plusieurs collections, notamment la collection Schell en Autriche ; Rencontres à l'école de forge de Muizon
- Rencontres internationales de la forge à Forcalquier (septembre)

Développement d'activité

© Alessandro Silvestri



**Philippe Atienza
& Laura Puntillo**

**SF de bottier mains sur-mesure F/H
Île-de-France / PACA - Promotion 2022**

Organisation de travail :

Maître d'art – indépendant / Elève – indépendant

En contexte de production dans le cadre de l'atelier de Laura sur botterie femme - Hors contexte de production 6 à 15 jours par mois prévu en présentiel par le binôme sur botterie H.

Le binôme se réunit par alternance à Paris ou en Provence.

Projet professionnel :

- Développement et notoriété de l'atelier de l'Elève
- Autonomie sur l'Elève face aux exigences de marché de la botterie – transmission de la clientèle femme de l'atelier du Maître d'art

Projet pédagogique :

- Maîtrise de toutes les techniques de fabrication « traditionnelles » de la chaussure femme-homme – impliquant le travail de la forme, de patronage, de suivi et de réalisation de la tige ainsi que du montage et ses spécificités.

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Rencontres avec formier, podo-orthésiste ; achat de stock dormants d'entreprises.
- Rencontre avec binôme Maîtres d'art-Elève relatifs aux matières du SF : Liza Bergara & Xavier Retegui (cuir) ; Atelier du Bégonia d'or (broderie fil d'or);

Montée en compétences

**Serge Pascal
& Cédric Suire**
SF de releveur-repousseur
Île-de-France - Promotion 2019

© Serge Pascal et Cédric Suire Ateliers Saint-Jacques – par Julie Limont – Mémoire de savoirs



Organisation de travail :

Maître d'art et Elève – salariés des Ateliers Saint-Jacques

En contexte de production – 2 jours par semaine et Hors contexte de production : 20h par mois environ

Projet professionnel :

- Perfectionnement auprès du Maître d'art Serge Pascal et reprise, à terme, des fonctions du Maître d'art au sein des Ateliers Saint-Jacques

Projet pédagogique :

- Transmission de toutes les connaissances et compétences permettant de répondre à toutes les problématiques dans le domaine de la sauvegarde du « patrimoine français en ferronnerie » : restauration, conservation et maintenance.

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Cours de dessin à l'Ecole Boulle spécifiques aux décors du XVIIème siècle
- Voyage d'étude en Angleterre – rencontres avec conservateurs et visite de chantiers de restauration
- Recherches documentaires
- Rencontres internationales de la forge à Forcalquier

Montée en compétences

© Yves Sampo et Claire Narboni Monnaie de Paris – par Julie Limont – Mémoire de savoirs



**Yves Sampo
& Claire Narboni**
SF de graveur médailleur
Île-de-France - Promotion 2019

Organisation de travail :

Maître d'art et Elève – salariés de la Monnaie de Paris

En contexte de production dans le cadre des productions de la Monnaie de Paris et hors contexte de production : 25h par mois environ

Projet professionnel :

- Transmission des techniques traditionnelles de gravure en taille directe et de la « mémoire » des Maîtres Graveurs de la Monnaie de Paris.

Projet pédagogique :

- Transmission de toutes les connaissances et compétences pour les transmettre à son tour et passer le concours de MOF

Extrait programme annuel – hors atelier :

- Fabrication d'outils à l'École Boulle et Formation gravure auprès de Alain Lovenberg
- Rencontre des professionnels dans le domaine de l'horlogerie et de la sculpture sur pierre
- Démonstrations, rencontres de graveurs et études d'ouvrages de référence

Comment identifier et préparer une candidature ?



Interroger :

- La rareté du savoir-faire.
- L'organisation pour le déploiement du projet pédagogique.
- Le projet professionnel du candidat Élève – innovation et développement économique.

Identifier le binôme – s'identifier en tant que binôme :

Si vous êtes **un binôme de professionnels constitués**, consultez les ressources disponibles sur le site dédié www.maitredart.fr et prenez contact avec l'Institut pour un rendez-vous.

Si vous êtes **un professionnel désireux** d'acquérir un savoir-faire rare ou d'élaborer un projet de transmission pour la reprise de vos compétences ou de votre activité (en tant que salarié ou indépendant) mais n'avez pas encore identifié de partenaire, veuillez écrire un courriel à l'Institut.

→ L'Institut relaiera votre demande à son réseau, afin de vous aider à trouver un binôme (Maître d'art ou Élève) adapté.

Calendrier de la procédure de sélection 2025



Mai-août:
pré-instruction
des dossiers
par l'Institut

Octobre:
Visite
d'ateliers par
l'Institut

Décembre:
Signature des
conventions
avec les
binômes

Janvier-mars:
Ouverture des
candidatures
(Dépôt du dossier de
candidature)

Septembre:
1^{ère} réunion de
Jury présidée
par la DGCA

Novembre :
2^{ème} réunion
de Jury
présidée par
la DGCA

Janvier 2026 :
Entrée des
binômes dans
le programme

Comment déposer une candidature ?



LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il doit être constitué par le candidat Maître d'art et le candidat Élève.

Il comprend :

- Un formulaire dûment rempli
- Un dossier technique présentant le savoir-faire et sa rareté
- Un programme de transmission détaillé sur trois ans
- Une présentation du projet professionnel de l'Élève

Ainsi que des pièces justificatives permettant d'apprécier la santé économique de l'entreprise du Maître d'art et la stabilité de la situation professionnelle du candidat Élève.

Cf – pour aperçu Dossier de candidature 2021-2022, téléchargeable sur le site [Maîtres d'art](#)

RETRAIT & DÉPÔT

Téléchargement sur le site Maîtres d'art – Élèves à partir de janvier 2025

Envoi uniquement par mail

Contribuer à la préparation de candidatures au Programme



Avant janvier 2025, encouragez les professionnels de vos territoires et/ou de votre structure à constituer une candidature au Programme d'accompagnement Maîtres d'art – Élèves :

- **Diffusez les supports d'information sur le programme via vos canaux web et réseaux sociaux.**
- **Aidez à former des binômes de professionnels au sein de votre structure ou sur votre territoire avant l'appel à candidatures.**
- **Organisez des réunions d'information et d'échanges entre l'Institut et les professionnels identifiés ou les réseaux relais pertinents.**
- **Mettez en lien les professionnels avec l'Institut pour des questions/réponses spécifiques.**



© Mathieu Pradels – par Edouard Elias



DES QUESTIONS ?



Contacts

Camille Bault
Cheffe de projet
En charge de la préparation de l'Appel à candidatures
01 59 03 15 51
bault@inma-france.org

-

Chloé Battistolo
Responsable
01 55 78 86 00
battistolo@inma-france.org

Institut pour les Savoir Faire Français
14 rue du mail
75002 Paris
www.maitredart.fr

ANNUAIRE DES SAVOIR-FAIRE D'EXCEPTION



Inscrivez-vous

<https://annuaire.institut-savoirfaire.fr/>





Plus d'informations sur :

www.institut-savoirfaire.fr

Twitter : @metiersdart

Instagram : @institutsavoirfairefr

Facebook : Institut pour les Savoir-Faire Français